



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 53043

### Texte de la question

M. Léonce Deprez, conscient de l'intérêt et de l'importance de l'éducation civique à tous les niveaux de l'enseignement, demande à M. le ministre de l'éducation nationale d'établir un bilan exhaustif des actions entreprises depuis juin - juillet 1997 par son ministère, tendant à restaurer les valeurs fondamentales de la République, notamment par l'instruction civique, comme l'annonce en avait été faite par son prédécesseur avant la rentrée scolaire de 1997. A l'aube du troisième millénaire, il apparaît toujours aussi indispensable que les valeurs civiques soient, d'abord, enseignées dans le cadre de l'éducation nationale.

### Texte de la réponse

Les programmes scolaires se préoccupent à tous les niveaux d'enseignement d'inculquer aux jeunes les valeurs conformes aux principes républicains et d'assurer à tous une formation à la citoyenneté dans le cadre d'un enseignement d'éducation civique. D'une part, la loi d'orientation de 1989 a inscrit l'éducation civique au coeur du droit à l'éducation. Jusqu'en 1998, seuls l'école primaire et le collège proposaient un enseignement obligatoire d'instruction civique. Au sein du dispositif de rénovation des lycées, le ministre de l'éducation nationale a décidé la création d'un nouvel enseignement d'éducation civique, juridique et sociale dans chacune des trois classes de seconde, première et terminale des lycées d'enseignement général. Cette réforme a pris effet en 1999-2000. A la rentrée 2001, cet enseignement sera également assuré dans les séries professionnelles. Ainsi, l'apprentissage de la citoyenneté est devenu un objectif majeur à tous les cycles de la scolarité. Dans l'enseignement primaire, l'accent est mis sur la dignité de la personne humaine. Au collège, l'enseignement s'articule sur les droits et obligations de la personne et du citoyen qui organisent la vie collective selon les principes de la démocratie. Au lycée, l'architecture d'ensemble des programmes propose de redécouvrir par l'analyse et la pratique du débat argumenté la notion de citoyenneté, à en étudier les principes, modalités et pratiques et à la confronter aux réalités du monde contemporain. D'autre part, chacune des disciplines peut assurer cette mission et les programmes de français, d'histoire-géographie, de sciences de la Vie et de la Terre ou de philosophie contribuent également à la formation du citoyen par les réflexions qu'ils suscitent. La mise en place dans les lycées d'une heure de vie de classe et des conseils de la vie lycéenne s'inscrit aussi dans le cadre d'une formation active à la citoyenneté. Enfin, de nombreuses initiatives sont prises ponctuellement. Ainsi, le Gouvernement a décidé de diffuser gratuitement dans tous les collèges et les lycées l'ouvrage Dites-le à vos enfants - Histoire de la Shoah en Europe, 1943-1945, de Stéphane Bruchfeld et Paul Levine, publié aux éditions Ramsay, pour qu'il soit exploité par les enseignants dans toutes les disciplines qui s'y prêtent.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53043

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 octobre 2000, page 6182

**Réponse publiée le** : 29 janvier 2001, page 654